

L'écho du Parc

Numéro 28 - novembre 2006 - 4 pages

20 ans du Parc !

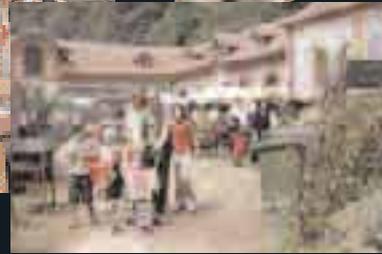


Parc
naturel
régional
de la Haute Vallée
de Chevreuse



Sorties découvertes

De mai à juin, cinq randonnées découvertes ont été organisées avec les communes du Parc et leurs associations. D'un bourg à l'autre, les participants ont pu apprécier la diversité des paysages, la richesse de l'environnement et du patrimoine, les actions de terrain menées par le Parc. Et au détour des chemins, les nombreuses associations locales attendaient le promeneur et proposaient une pause musique, théâtre et histoire locale...



Suite des photos page 20

LES COMMUNES DU PARC

◆ Auffargis	01 34 57 86 20	◆ Clairefontaine-en-Yvelines	01 34 84 50 68	◆ Saint-Forget	01 30 52 50 55
◆ Bonnelles	01 30 88 47 30	◆ Dampierre-en-Yvelines	01 30 52 53 70	◆ Saint-Lambert-des-Bois	01 30 43 77 25
◆ Bullion	01 30 41 30 20	◆ Lévis-Saint-Nom	01 34 61 82 05	◆ Saint-Rémy-lès-Chevreuse	01 30 47 05 00
◆ La Celle-les-Bordes	01 34 85 22 28	◆ Longvilliers	01 30 41 33 96	◆ Senlis	01 30 52 50 71
◆ Cernay-la-Ville	01 34 85 21 35	◆ Magny-les-Hameaux	01 39 44 71 71	◆ Vieille-Eglise-en-Yvelines	01 30 41 16 13
◆ Châteaufort	01 39 56 76 76	◆ Le Mesnil-Saint-Denis	01 30 13 86 50	Villes-portes :	
◆ Chevreuse	01 30 52 15 30	◆ Milon-la-Chapelle	01 30 52 19 22	◆ Rambouillet	01 34 57 34 57
◆ Choisel	01 30 52 42 15	◆ Rochefort-en-Yvelines	01 30 41 31 06	◆ Voisins-le-Bretonneux	01 30 48 58 68

Le mot du Président



En vingt ans, notre Parc naturel régional a atteint l'âge de la maturité. Une maturité que reflètent la diversité et la qualité des actions menées par une équipe que je remercie au nom de tous pour son efficacité et son engagement. C'est elle qui met en musique la partition écrite avec vos élus.

La preuve ? Lisez les pages qui suivent ! Alors que l'on disserte sur le logement, nos communes agissent pour diversifier l'offre et favoriser une nécessaire mixité sociale tout en améliorant la qualité du patrimoine bâti. Alors que l'on parle développement économique, l'action du Parc a permis à des dizaines d'entreprises de se créer ou de se développer. Elle permet aussi à des agriculteurs de mieux valoriser leur production, tout en respectant notre environnement. Alors que l'on parle développement durable, les études scientifiques réalisées sur le bassin versant du Rhodon vont permettre de bâtir une politique raisonnée de gestion des eaux.

Autosatisfaction ? Non, car l'avenir d'un Parc naturel régional n'est jamais assuré ; d'ici 2009, notre Parc doit subir un nouvel examen de passage. Il doit renouveler sa Charte, c'est-à-dire faire le bilan de son action depuis 1999 et définir les buts de son action pour la décennie suivante.

A bientôt, pour y réfléchir ensemble.

Yves Vandewalle
Conseiller Général des Yvelines
Maire de Lévis-Saint-Nom

Sommaire

Actualités _____ P4

Portrait _____ P5

Dominique Duroussaud
L'éphémère mis(e) en scène

Environnement _____ P6

Résultats d'une étude hydrologique

Economie au quotidien _____ P8

Les marchés comme on les aime

Patrimoine _____ P10

L'art aujourd'hui dans le Parc

Terroir _____ P12

A vos marques ... Parc !

Villages _____ P14

Locations : à l'aide !

Eco-trophées _____ P16

Le concours "Eco Trophées 2005"
récompense ses lauréats

Echo-citoyenneté _____ P18

Réchauffez votre demeure, mais pas la planète



Spectacle 20 ans :
les fées rivière partagent les
gouttes d'eau avec le public



Echo du Parc

Octobre > Décembre 2005 n° 35

Directeur de la publication :

Charles-Antoine de Ferrières

Président de la commission

communication : Guy Poupard

Rédactrice en chef :

Virginie Le Vot

Comité de rédaction : Virginie

Le Vot, Patrick Blanc, Hélène

Dupont - Ont participé à ce

numéro : M. Adam, E. Aubert,

S. Bloch, G. Brice, D. Cambournac,

M. Drici, V. Dargery, C. Geronimi,

J. Guyot, L. Guilbot, D. Leroy,

E. Lemonnier, A. Lottin, A. Michel,

C. Reinaud, P. Rocher

Pour l'équipe du Parc :

O. Sanch, ML Gaillard, F. Hardy,

V. Pastor, B. Rombauts, G. Wolff,

S. Dransart, P. Blanc

Maquette : e.maginère

Impression sur papier sans

chlore : Imprimerie de Pithiviers

Photographies : Diapothèque

PNR, DR.

Parc naturel régional

Château de la Madeleine

Chemin Jean Racine

78472 Chevreuse cedex

Tél. : 01 30 52 09 09

contact.pnr.chevreuse@wanadoo.fr

www.parc-naturel-chevreuse.org

Une maison de l'environnement ouvre ses portes

Magny-les-Hameaux a inauguré en juin dernier, face à l'hôtel de Ville, la Maison de l'environnement, des sciences et du développement durable. L'objectif de cet équipement est d'être un lieu d'information, d'échanges, de débats et de propositions sur l'environnement et le développement durable du territoire, en s'appuyant notamment sur les connaissances scientifiques disponibles. Avec une salle d'exposition, un centre de ressources, une salle de réunions et d'ateliers et une salle avec 255 places assises sur gradins rétractables, le bâtiment est un pôle d'information permanent pour le public comme pour les partenaires : l'Agence Locale de la Maîtrise de l'énergie (qui reçoit les particuliers pour des conseils énergétiques), et Fondaterra, "fondation pour le développement durable des territoires" y sont aussi installées. Des animations régulières sont déjà programmées, conférences, projections de films et

débats, ateliers à l'intention des jeunes autour des thématiques liés à l'écologie urbaine, la biodiversité en ville, l'énergie, les changements climatiques, les transports. Parmi les rendez-vous, citons par exemple une exposition en novembre "Connaître et reconnaître les arbres de nos forêts" ou encore en décembre prochain, à l'occasion des 20 ans du Parc naturel régional, une exposition et un débat sur le thème "le Parc dans 20 ans..." Le programme détaillé des autres rendez-vous est disponible sur simple demande ou via internet.



Contacts

Horaires du mardi au samedi
10h-12h et 14h-18h
6 rue Haroun Tazieff
78114 Magny-les-Hameaux
Tél. : 01 30 07 34 34
maison.environnement@agglo-sqy.fr

Autoroute A 12

Un débat public pour recueillir tous les avis

Saisie par le Ministre de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer, la Commission Nationale du Débat Public a décidé, en juillet dernier, que le prolongement de l'autoroute A 12 devait faire l'objet d'un débat public. Cette décision prend en compte le caractère structurant du projet, l'importance des enjeux économiques et sociaux qui y sont liés ainsi que les impacts des diverses solutions envisagées. La décision, parue au Journal Officiel du 16 juillet, précise que le dossier soumis au public devra notamment comporter une présentation affinée de toutes les hypothèses d'aménagement. M. Gilbert Carrere a été nommé Président de la Commission Particulière chargée d'organiser le débat, qui devrait, compte tenu des délais administratifs, se tenir au cours du 1^{er} semestre 2006. Chaque habitant du Parc doit se sentir concerné : le plus petit Parc de la Région Ile-de-France est gravement menacé par ce projet autoroutier. En concertation avec le Collectif des associations de défense de l'environnement, vos élus ont préparé une vaste campagne de communication et de sensibilisation. Nous avons besoin de vous ! Dans quelques semaines, vous serez sollicités ! Participez à la campagne de signatures qui vous sera proposée dans toutes les communes du Parc.

Pour de plus amples renseignements :

- ◆ La CNDP www.debatpublic.fr
- ◆ Le Parc www.parc-naturel-chevreuse.org
- ◆ Le Collectif www.a12non.org

Erratum

Légende d'une photo à Bullion

Dans notre précédent numéro, nous avons publié une série de photos, extraites de l'Observatoire du Paysage - opération qui consiste à prendre à intervalles réguliers des clichés d'un même paysage pour en suivre l'évolution. Deux photos de Bullion représentaient une parcelle, avant et après construction de pavillons. La légende signalait une "mutation du territoire en entrée de bourg", ce qui est tout à fait inapproprié en l'occurrence. En effet, en 1997, date du premier cliché, cette parcelle était comprise à l'intérieur du périmètre urbanisé de la commune et déjà entourée par d'autres habitations (que l'on ne voit pas dans ce cadrage). Aussi la nouvelle construction qui apparaît dans le champ de vision du deuxième tirage s'inscrit-elle en cohérence avec la Charte du Parc, qui préconise de densifier les centres-bourgs pour économiser les espaces naturels alentours. Toutes nos excuses à nos lecteurs et notamment aux Bullionnais qui ont pu, à juste titre, s'étonner de cette confusion.

Village de Bullion - 1997



En 2005 : la même vue, légèrement en amont, montre mieux l'urbanisation déjà existante de ce secteur

L'éphémère mis(e) en scène

Dominique Duroussaud



Pour ombrer la terrasse, une treille chargée de grappes est réservée au festin des merles, tandis que le raisin de table long du mur est toujours partagé avec les enfants des écoles : en cette belle matinée d'automne, le jardin de la famille Duroussaud est en harmonie avec le caractère de Dominique, son goût de la nature et son goût des autres, parfaite mise en scène pour cette professionnelle du théâtre médiéval et classique, spécialiste de la conception et la réalisation de spectacles vivants sur mesure. Le Parc lui a confié la production artistique du grand spectacle de nuit au domaine d'Ors à Châteaufort les 25 et 26 juin derniers, clou de la célébration de son vingtième anniversaire.

Comment vous sont venues les idées fortes qui ont guidé votre création ?

Avant toute création, il m'est nécessaire de bien m'imprégner de ce que l'on attend de mon spectacle. J'ai donc voulu tout connaître du Parc, ses vingt années d'actions, le sens de son engagement. Je suis allée interroger – entre autres – les techniciens du Parc, pour comprendre, à travers la personnalité de chacun, le sens des missions et des actions engagées, les fiertés et les frustrations, la soif de reconnaissance et d'engagement des uns et des autres. Parmi les enjeux de la charte du Parc, par exemple, j'ai retenu toute l'importance accordée à l'eau, élément vital, ou encore l'omniprésence de l'agriculture et des paysages. J'ai senti l'importance accordée à la sensibilisation du public, spécialement aux actions éducatives destinées aux jeunes. C'est de là qu'est né le thème du spectacle, qui raconte l'histoire d'un petit garçon plutôt mal élevé : il va être éduqué par la nature et l'enseignement d'une vieille chouette, petit à petit, l'aide à devenir plus responsable. J'ai puisé l'idée du tribunal d'oiseaux chez Cyrano de Bergerac, qui vécut ici naguère.

Vous savez mobiliser les énergies, canaliser les enthousiasmes, votre travail repose sur la rencontre et l'échange...

Un créateur ne sort rien de son chapeau. Mon métier, c'est de créer un spectacle avec des gens, à l'image que je m'en fait. J'aime le spectacle vivant, de plein air, parce que c'est le plus près de la nature. Dans la première phase, celle de la création, tout est possible, puis vient la phase de réalisation où l'on opère des choix pour passer de l'idée à l'image.

Il faut un an de préparation pour un spectacle d'un soir : une cinquantaine de répétitions à assurer, des centaines de costumes et d'accessoires à réaliser, des structures en bois à fabriquer, des choses consistantes, quoi !

Des dizaines d'heures sont nécessaires pour mettre en scène les vingt enfants de 6 à 8 ans qui danseront la farandole des enfants

responsables des arbres. Il m'a fallu diriger quelque 280 figurants au total, la plupart d'entre eux étant des bénévoles des Jeunes Castelfortains (association qu'avec mon mari Jean-Claude, nous avons créée et animée depuis 25 ans). J'aurais souhaité une plus grande participation de la part d'autres associations locales, à l'image de quelques engagements réussis. Ainsi, dans le spectacle, le volettement des chauve-souris (que le Parc nous invite à protéger et héberger), actives à manger les moustiques, c'était la création d'une professeure de danse de Bonnelles dont j'ai accueilli la classe avec bonheur, tout comme les élèves de la professeure de danse de Dampierre. J'ai eu beaucoup de plaisir à travailler avec le groupe enthousiaste et généreux des quelque 40 bénévoles du foyer rural de Dampierre. J'ai aimé utiliser les objets en pâte à papier façonnés par les élèves de la classe de 5^e A du collège Philippe de Champagne du Mesnil-Saint-Denis, les transformer en larves de la mare et en revêtir ceux d'entre eux qui participaient au défilé.

Les ballons envolés, la fête passée, quels souvenirs votre spectacle vous laissera-t-il en mémoire ?

Cela m'a beaucoup plu, j'étais contente de faire ça pour mon Parc, j'aime me confronter à la nature, pour la valoriser, pour qu'elle valorise mes idées, également. Prenons l'exemple de l'agriculture, j'ai compris toute la place qu'elle y occupe, son lien avec les paysages, j'ai ressenti quelque chose de fort, d'humble et généreux à la fois : sur scène, cela est devenu le festin-carnaval des animaux, le déploiement du champ de blé. L'aventure humaine, aussi, m'a intéressée. Ces professeures de danse de Bonnelles et de Dampierre, par exemple, ont fait quelque chose d'exceptionnel dans la création, en amenant leur univers dans le mien.

Bien sûr, tout n'a pas été parfait, ce spectacle a été difficile pour moi, car les contraintes techniques étaient nombreuses, notamment pour la visibilité. J'ai ressenti la nécessité de ponctuer le spectacle par un rappel des actions du Parc – rôle confié au grillon – mais avec le recul, cette forme un peu trop stricte, a brisé l'élan poétique, empêchant l'histoire et le rêve de s'envoler pleinement.

Au final, ce spectacle est pour moi une réussite. Car au-delà de son seul contenu, il tient aussi sa force de la façon dont on l'a fabriqué, de l'engagement de ceux qui s'y sont impliqués : je me réjouis d'une totale mobilisation des professionnels qui ont travaillé avec moi, (au nombre desquels le régisseur général qui travaille pour Versailles !), de la participation des communes du Parc (certaines plus que d'autres), avec leurs employés municipaux.

Comme deux sœurs jumelles, nature et culture vont ensemble. J'aimerais que l'on accorde plus de place à tout ce qui est culturel dans notre vallée de Chevreuse, que la poésie puisse librement s'exprimer. ■

Propos recueillis par Hélène Dupont

Voyage au cœur de la

Nous vous avons annoncé dans l'Echo le démarrage d'une étude hydrologique de terrain sur le bassin versant du Rhodon. Deux ans après, les relevés, observations et analyses sont achevés et les scientifiques qui ont mené cette étude minutieuse ont rendu leurs conclusions. Des résultats très instructifs qui vont aider le Parc à imaginer des solutions d'aménagement efficace pour limiter les inondations et l'érosion des berges, tout en préservant la biodiversité. Voyage au cœur de cette étude passionnante.

Les communes situées sur l'Yvette en aval du Parc subissent depuis plusieurs années des inondations lors de certaines périodes de fortes pluies. Elles ont donc demandé au Parc d'envisager avec les communes de l'amont des aménagements capables de limiter ces nuisances. C'est selon le principe de solidarité amont-aval entre les communes que le Parc a décidé de répondre à cette demande. Afin de faire le bon choix de travaux, le Parc a souhaité d'abord comprendre le fonctionnement du cycle de l'eau dans nos vallées. Il s'est donc associé à Florent Barbecot, chercheur au laboratoire d'hydrogéologie de l'université d'Orsay, pour réaliser un programme de recherche scientifique sur cette problématique. Sur ces résultats objectifs, le Parc propose un programme d'actions compatible avec la Charte.

Le Rhodon, goutte après goutte

Le bassin versant du Rhodon a été choisi car il est parfaitement représentatif de celui de l'Yvette : même géologie - le cours d'eau recoupe les sables de Fontainebleau - et même occupation des sols en surface,



Coupe géologique de la vallée du Rhodon

avec une présence de forêts, de plateaux cultivés et de zones urbaines. Différents capteurs ont été installés à des points-clés du lit de la rivière pour mesurer en permanence les variations de hauteur d'eau et en déduire le débit.

En parallèle, des mesures de perméabilité et de ruissellement ont été effectuées sur les différents terrains traversés. Et enfin, au moyen de piézomètres, la hauteur de la nappe souterraine a été régulièrement jaugée. Le tout rapporté à la pluviométrie locale. Le croisement de toutes ces données permet de reconstituer, presque à la manière d'une



Le bassin versant du Rhodon, représentatif de celui de l'Yvette, a été choisi pour l'étude

enquête policière, le chemin emprunté par les eaux de pluie, et d'identifier les facteurs de ralentissement ou d'accélération : infiltration ou ruissellement selon les sols ou la pente, érosion ou écoulement à l'intérieur du lit selon le type de milieu et les méandres...

Retenir l'eau sur les plateaux

A l'examen des relevés et mesures réalisés, trois grandes unités écologiques sont apparues, avec pour chacun de ces milieux des réactions différentes en cas de précipitation :

Les plateaux, tout en étant situés sur une couche d'argile à meuliers peu perméable, constituent un réservoir tampon. Pour autant, des points d'infiltration conduisent une partie de l'eau tombée du ciel, directement dans la nappe souterraine et contribuent ainsi à soutenir le débit de la rivière en toute saison. Cette infiltration doit être confortée, c'est pourquoi le Parc envisage différentes pistes d'action afin de stocker l'eau plus longtemps sur le plateau : les collecteurs d'eau pluviale (fossés, drains...) doivent être déconnectés de la rivière et aboutir dans des bassins tampons plantés de végétation, qui jouera le rôle de retardateurs. A noter que la création de mares de plateaux peut être financée à 40% pour des particuliers et 70 % pour les communes. Planter des haies ou creuser les sillons de labour à la perpendiculaire de la pente peut aussi limiter cet effet entonnoir.

Lorsqu'il s'agit de plateaux boisés, les mesures préconisées sont aussi de privilégier des chemins qui n'aillent pas dans le sens de la pente. Car avec le tassement du sol, provoqué par les engins de débardage ou les promeneurs, ces pistes offrent des raccourcis aux eaux de pluie qui débouchent alors encore plus vite à la rivière. Multiplier les fossés, les mares forestières ou les voies d'eau sur les chemins les plus pentus, permet au contraire de créer des obstacles dans l'écoulement des pluies, tout en favorisant leur infiltration.

Second enseignement de l'étude, les **versants abrupts** n'amplifient pas les phénomènes d'inondation : ils entaillent la couche de sable de Fontainebleau très perméable. À cet endroit l'infiltration est donc importante. Aucun aménagement particulier ne s'impose.

Dernière unité écologique observée dans le bassin versant du Rhodon,

rivière

Le fond de vallée a révélé des réactions différentes selon que l'on se situe en zone naturelle ou urbanisée, qui appellent donc, chacune, des aménagements distincts.

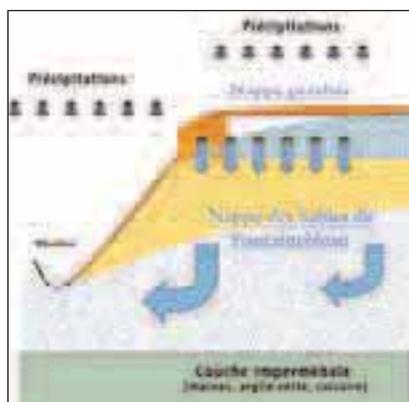


Schéma de l'infiltration des eaux de pluie sur les plateaux

Vallées engorgées

Point commun toutefois, les fonds de vallée sont situés pour partie en limite des sables de Fontainebleau, où une couche d'argile verte imperméable freine l'infiltration des eaux de nappe. Aussi lorsque les fortes pluies convergent vers ces cuvettes naturelles que sont les vallées, l'engorgement est très important et favorise le phénomène de crue. Naturellement, la rivière sort alors de son lit et va inonder les terres alentour qui vont absorber ce trop-plein. En milieu naturel, plusieurs techniques peuvent contribuer à ralentir l'écoulement de l'eau vers l'aval : permettre à la rivière de déborder naturellement dans son lit majeur en maintenant ou en restaurant les terres inondables ; bien sûr, éviter tout remblai en fond de vallée qui interdit toute expansion de l'eau ; planter des végétaux comme le roseau ou les saules et aulnes, qui éliminent l'eau par évapotranspiration ; préserver des verrous naturels, comme un petit pont, un méandre sinueux, une digue qui seront autant d'obstacles dans la course de l'eau.

Zones urbaines : l'effet tuyau

Cette étude a également confirmé et quantifié que les zones urbanisées de ce bassin versant sont un formidable accélérateur de ruissellement et contribuent pour beaucoup à gonfler les cours d'eau lors des épisodes pluvieux. De nombreuses surfaces lisses et étanches (toitures, terrasses, routes, trottoirs...) nous protègent en cas de pluie. Mais l'eau captée chemine ensuite à travers des canalisations (gouttières, égouts) qui sont autant de toboggans souterrains qui vont amplifier à l'excès le débit des



En ■, le débit de la rivière après l'apport des eaux de pluie de la zone urbanisée est jusqu'à 3 fois supérieur au débit, en ■, de l'ensemble de la rivière

rivières. On annule le processus naturel d'absorption des eaux par les sols. Ainsi, les courbes de débit enregistrées, lors d'épisodes pluvieux sont éloquentes : l'apport d'un quartier urbanisé, comme le Rhodon (Chevreuse, Saint-Rémy) représente un débit deux fois supérieur à celui fourni par l'ensemble du bassin versant amont non urbanisé !

Divers aménagements sont envisageables pour limiter ce phénomène : déconnecter les gouttières des réseaux qui vont à la rivière, en installant par exemple des cuves de récupération des eaux de pluie (qui seront bien utiles pour arroser le jardin), installer des bassins de retenue ou des puits d'infiltration vers la nappe souterraine, développer les revêtements drainants sur les routes et parkings



Environnement

Que fait le Parc ?

Un garde-rivière recruté



La rivière est un véritable écosystème naturel à préserver, élément hydrologique essentiel au sein du bassin versant, lieu de loisir et de promenade qui concourt à l'identité paysagère du Parc, mais également comme exutoire des eaux issues de l'activité

humaine (eaux usées et eaux pluviales). C'est pourquoi un garde-rivière a été recruté par le Parc, avec le concours de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, sous la direction du chargé de mission nature et environnement. Arrivé en janvier 2005, Aurélien Perrier a donc pour mission de :

- ◆ sensibiliser tous les utilisateurs à la nécessité de considérer l'eau et la rivière, non pas comme un bien individuel, mais comme bien commun. Il informe, sensibilise, forme, les riverains afin qu'ils assurent eux-mêmes ou facilitent les travaux exécutés par le Parc.
- ◆ surveiller les barrages, les ouvrages d'art et de régulation de l'eau.
- ◆ entretenir la végétation des berges et assurer la pérennité des ripisylves.
- ◆ enlever les embâcles du lit de la rivière, en conciliant le bon écoulement de l'eau et l'équilibre écologique du milieu naturel.
- ◆ assister les chargés d'étude dans la préparation du programme d'entretien et dans la conception des aménagements et le montage des cahiers des charges aux entreprises.
- ◆ surveiller la bonne exécution des travaux qu'ils soient conduits par les riverains ou les entreprises.
- ◆ contribuer, à la surveillance de la qualité des rivières.
- ◆ renseigner régulièrement le schéma d'entretien et d'aménagement des cours d'eau.

Il connaît la rivière et les techniques adaptées. N'hésitez pas à le contacter pour un simple renseignement ou une difficulté :

Aurélien Perrier : 01 30 52 09 09 - 01 30 52 89 42

sos-rivieres@pnr-chevreuse.org

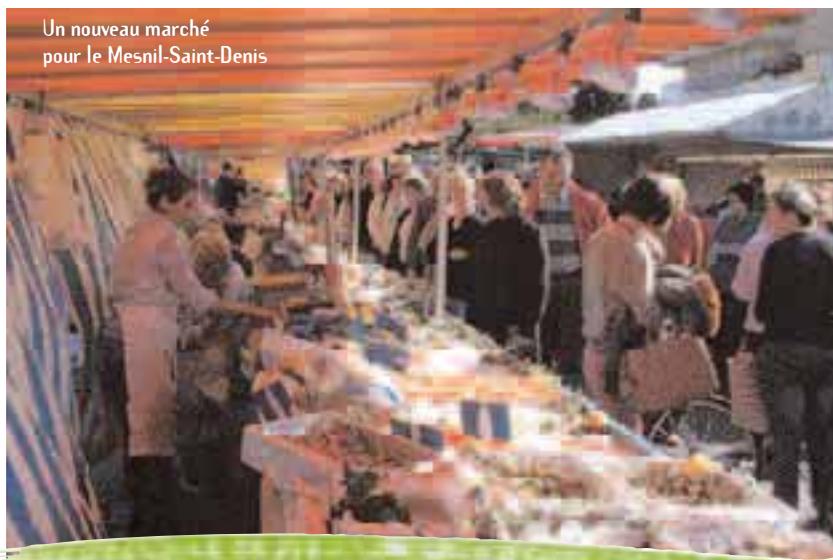
végétalisées, les canalisations avec réservoirs et trop-plein... Les solutions techniques sont nombreuses et à la portée des communes comme des particuliers. Elles permettraient de réduire considérablement les phénomènes d'inondation que la collectivité cherche à prévenir.

Cette étude scientifique a donc permis de visualiser le fonctionnement hydrologique de la vallée et de démontrer la nécessité d'apporter des réponses globales, adaptées à chaque type de milieu. Le rôle de la nappe phréatique dans les phénomènes d'inondation est si important que c'est sur l'ensemble du bassin versant que l'on se doit d'intervenir. Des actions ciblées doivent permettre à chaque fois de compenser l'impact des activités humaines sur l'écoulement des eaux de pluie, de façon à revenir dans des conditions proches de l'état naturel du réseau hydrologique local. Ainsi, il sera possible de gérer localement la problématique inondation sans pour autant modifier artificiellement et profondément les fonds de vallées. La principale cause, et de loin, qui contribue à l'augmentation violente et soudaine du débit des rivières dans le bassin versant de l'Yvette amont est à rechercher dans les zones urbanisées.

C'est pourquoi, le Parc envisage d'apporter son expertise aux communes en les accompagnant dans la réalisation d'un schéma d'aménagement des eaux de pluie. Il permettra d'adapter progressivement l'espace public, en limitant son impact environnemental. Mise en commun des moyens financiers, à travers les contrats de bassins, assistance technique pour la réalisation de cahiers des charges et d'appel d'offres, sont autant d'atouts que le Parc met à disposition des communes. ■

Virginie Le Vot

Qu'est-ce qui plaît tant dans un marché ? La variété de l'offre et la fraîcheur des denrées alimentaires, des produits régionaux, l'ambiance qui y règne et les rencontres qu'on y fait ? Un peu de tout cela à la fois, sûrement. Trois marchés animent la vallée de Chevreuse, leurs commerçants comptent aussi sur vous pour assurer les affaires. Visite à Saint-Rémy-lès-Chevreuse, au Mesnil-Saint-Denis et à Bonnelles.



La taille et la vocation de ces trois marchés sont certes bien différentes. Celui de Saint-Rémy anime une large zone de chalandise. Important et florissant, il figure au guide Michelin des produits du terroir. Uniquement alimentaire, le petit marché du Mesnil vient de déménager pour reprendre de l'élan. Tous deux se tiennent deux fois par semaine, tandis que le tout nouveau marché de Bonnelles vise, une fois par mois, le créneau spécifique du terroir et des spécialités locales.

Histoires de rencontres

Points communs à tous les marchés : leur bonne marche et leur pérennité dépendent largement d'une fréquentation suffisante par une clientèle régulière. Le succès d'un marché, c'est affaire de rencontres heureuses, d'offres et de demandes également satisfaites. S'y ajoute une dimension humaine que la grande distribution ne peut offrir. *"On va au marché pour y faire ses courses, mais c'est aussi l'occasion de tailler une petite bavette, un des plaisirs de la vie à la campagne auquel nous sommes tous attachés"*, rappelle ainsi Patrick Zimmermann, maire adjoint de Saint-Rémy-lès-Chevreuse, chargé du commerce et de l'artisanat.

La gestion d'un marché forain d'une certaine importance nécessite l'intervention d'un placier, chargé en particulier de constituer une offre de commerçants diversifiée, attractive, pour créer une zone de chalandise suffisamment large qui, de son côté, assurera le volume d'affaires requis. C'est le cas à Saint-Rémy-lès-Chevreuse,

tandis que les communes du Mesnil-Saint-Denis et de Bonnelles assurent en régie municipale la gestion de leur marché.

Une affaire qui roule à Saint-Rémy

Situé à ses débuts, voici plus de 15 ans, devant la gare du RER, le marché déménagea plus tard, avec la construction des halles. *"Les halles abritent toute la partie alimentaire, offrant aux commerçants des vitrines réfrigérées aux normes réglementaires"*, explique Patrick Zimmermann. Soit une trentaine d'emplacements fixes, pour les "abonnés", auxquels s'ajoutent à l'extérieur une vingtaine de commerçants réguliers, les "volants", proposant confection, maroquinerie, meubles, matelas, couteaux, casseroles... et autant de commerçants occasionnels, qui tournent au fil des saisons ou des semaines, tels un artiste peintre en fin d'année ou le mareyeur qui revient chaque automne vendre directement sa production d'huîtres. Les producteurs locaux y ont bien sûr leur place : produits fermiers, escargots, confitures. C'est bien sûr le samedi que le marché de Saint-Rémy est le plus animé : *"Il attire beaucoup de monde des communes voisines du canton et tire sa réputation de la variété de l'offre et de la qualité des produits proposés, hyper-frais. Deux gros poissonniers, trois maraîchers, des produits d'Italie... Où trouverez-vous un tripié qui fait ses têtes de veau sur place ? Des œufs de poules qui courent ? Des fromages affinés ? Bref, un excellent rapport qualité-prix par rapport aux grandes surfaces"*.

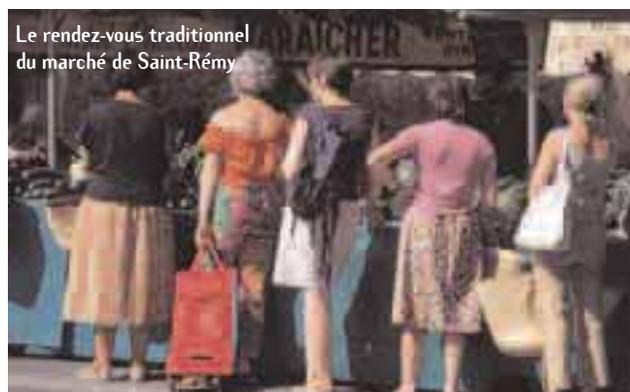
Repères ⓘ

Lieux et horaires des marchés

Saint-Rémy-lès-Chevreuse : mercredi et samedi de 8h à 13h, Espace Jean Racine, rue Ditte.

Le Mesnil-Saint-Denis : jeudi et dimanche de 8h à 13h, parking du centre commercial de Champmesnil

Bonnelles : le troisième vendredi du mois, de 16h30 à 19h30, devant les ateliers communaux, accès par la rue de la Division Leclerc



Nouveau lieu, nouvel essor au Mesnil

Au Mesnil-Saint-Denis, le marché de la rue Emile Fontanier, créé en 1967 (sur un terrain privé), fut d'abord florissant, avant de subir de plein fouet la concurrence de la grande zone commerciale de Coignières. Le concessionnaire, la société des Fils Géraud, s'en est peu à peu désintéressé et n'a pas souhaité le relancer, d'autant qu'une étude de marché avait conclu que ce quartier excentré du Mesnil n'était plus porteur. La mairie, sans plus de succès auprès d'un repreneur éventuel, décida de réagir. *"Bien qu'il s'agisse d'un marché privé, la population rendait la mairie responsable de son déclin, alors nous avons décidé de prendre en mains le dossier, explique François Bozec, maire adjoint chargé des affaires économiques. J'ai beaucoup travaillé avec le Parc et le Conseil général, mais aussi avec la Chambre de commerce et les services vétérinaires, une concertation a été menée avec les commerçants et les habitants"*. Un long parcours pour conclure qu'un emplacement à fort potentiel, le parking du centre commercial de Champmesnil, pouvait accueillir une dizaine de commerçants. La mairie a donc décidé de financer la nouvelle installation du marché, qui devrait aussi bénéficier d'un cofinancement public : le Fisac, Fonds d'intervention et de sauvegarde pour l'artisanat et le commerce. Le dossier est instruit par la Préfecture des Yvelines qui avait par ailleurs déjà subventionné sur ce Fonds, à la demande de la mairie du Mesnil et du Parc, la rénovation des parkings des Centres Commerciaux de Champmesnil et des Résidences.

C'est donc en septembre dernier que le relais a été pris, avec ouverture le 15 du nouveau marché, regroupant pour commencer cinq commerçants de l'ancien marché (un poissonnier, deux maraîchers, un fromager, un marchand de produits méridionaux), plus un rôtisseur et un charcutier. Un boucher est attendu, quelques autres commerçants pourraient suivre. Déjà quelques non-alimentaires (vêtements femme et bébé, maroquinerie) testent ce nouveau marché qui bénéficie également bien sûr de la présence des commerçants du centre commercial. L'ensemble constitue une offre très complète et pratique, que semblent déjà apprécier les Mesnilois. La mairie (qui a créé un nouvel emploi pour l'occasion) s'est donnée une période d'essai de 18 mois pour tester la viabilité du nouveau marché. *"Son avenir dépend de vous, fréquentez-le et faites qu'il redevienne un événement sur le Mesnil-Saint-Denis"*, recommandait aux habitants le bulletin municipal de juillet dernier.

Un marché du soir à Bonnelles

C'est un marché "Produits de notre terroir" que la mairie de Bonnelles a décidé de créer cette année. Son objectif : donner aux producteurs locaux l'occasion de toucher un public plus important pour leurs ventes directes, tout en proposant une animation supplémentaire au village. *"La ferme de la*



"Tout est positif", estime Frédéric Janvrin, poissonnier, commerçant du marché du Mesnil depuis 15 ans. "La mairie a fait venir de nouveaux commerçants (avec l'appui des commerçants sédentaires). Le nouveau marché est bien situé, sur une place sympathique, et la clientèle revient : nos ventes ont triplé le jeudi, doublé le dimanche".

Economie



Que fait le Parc ?

Fin de l'ORAC. Et après ?

Bouquet final pour son dernier comité, le 28 juin dernier, avec 12 dossiers agréés, un record (contre 7 dossiers en moyenne pour les précédentes séances). L'Opération de restructuration de l'artisanat et du commerce menée par le Parc depuis cinq ans vient de se terminer, avec un bilan largement positif qui témoigne de l'efficacité de ce dispositif simple et aisément accessible, ainsi que du dynamisme de nos PME : 594 485 € de subventions ont été attribués à 103 entreprises, pour 5 183 685 € d'investissements induits, 75 emplois créés, 37 emplois sauvegardés et 207 emplois modernisés.

Le relais sera pris par un nouveau dispositif, avec financement sur un fonds spécifique du Parc. Dès juillet dernier, la décision a été confirmée et les crédits votés : pour le Parc, le développement économique reste une priorité.



Le CAT avec ses fleurs de saison sur le marché de Bonnelles

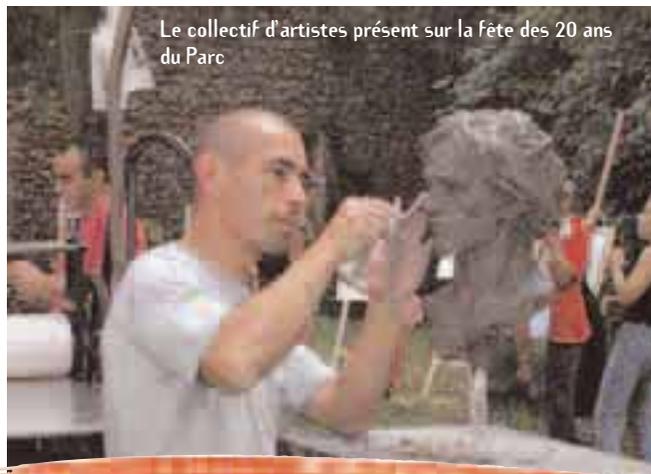
Noüe, déjà présente sur notre marché de Noël, a été partante pour notre marché mensuel. Nous avons aussi la ferme de la Villeneuve, le centre d'aide par le travail d'Aigrefoin ou encore la confitière et le producteur d'escargots", explique Christine Zéman, maire adjoint de Bonnelles.

L'animation est chaleureuse. La mairie a soigné le décor, avec l'installation de barnums, un décor de bottes de paille et de bacs fleuris créant une petite place de marché. *"Nous avons aussi travaillé en pleine concertation avec notre supérette Shopi, qui contribue directement à l'animation de notre village ces après-midis de marché, dans un esprit de complémentarité et non de concurrence"*. C'était, par exemple, une calèche tirée par des chevaux en avril pour promener les enfants, un orchestre de jazz en juin. Des artistes voisins ont aussi profité du marché pour exposer leur travail. Pour les trois premières éditions d'avril, mai et juin, ce nouveau marché n'avait pas encore attiré une foule très nombreuse, mais Christine Zéman se montre confiante : *"J'ai l'impression que les gens ne viennent pas en badauds, mais pour acheter, ce qui est encourageant"*. Après interruption du marché en été, la réouverture a eu lieu le 23 septembre.

Ce petit tour des marchés de la Vallée de Chevreuse vous a-t-il mis l'eau à la bouche ? Tant mieux ! Donnez-vous la peine d'y aller. Vous y trouverez du plaisir. ■

Hélène Dupont

Ici, pas besoin de "nuit blanche" pour aller à la découverte de l'art contemporain : il est très présent dans notre Parc, où de nombreux artistes aiment vivre et travailler. Le calendrier automnal est propice : expositions, installations, parcours portes ouvertes d'ateliers d'artistes sont autant d'occasions offertes au public d'admirer, ou de découvrir, tout près de chez soi des œuvres contemporaines et, pourquoi pas, de rencontrer ceux qui les créent. Des voisins peut-être...



Le collectif d'artistes présent sur la fête des 20 ans du Parc

Au programme des prochaines semaines : un circuit portes ouvertes d'ateliers d'artistes, un accrochage d'œuvres du Fonds régional d'art contemporain (FRAC), des expositions à la Fondation de Coubertin, et bien d'autres événements culturels : un vrai "Festival d'automne" en Vallée de Chevreuse qui met l'art contemporain à l'honneur. Le domaine des arts plastiques participe pleinement à cette dynamique. Jugez-en par vous-mêmes.



En ces lieux inspirés...

Que serait l'art de vivre sans art et sans vie artistique ? L'histoire nous a légué un riche patrimoine culturel. Nos villages et nos vallées furent une inépuisable source d'inspiration pour les artistes qui nous ont précédés, comme les peintres paysagistes de Cernay ou encore le précurseur du fauvisme que fut Louis Valtat. Leurs successeurs sont à l'œuvre et nombreux

Léon-Germain Pelouse fut le chef de file de l'École de Cernay, qui réunissait la fine fleur des peintres paysagistes du 19^e siècle. La mairie de Cernay-la-Ville a proposé une exposition de 70 de ses œuvres, parmi lesquelles de nombreux paysages de Cernay et de ses environs. "Nous avons voulu faire connaître ce peintre qui honora notre commune, son talent de puissant coloriste, la beauté de ses ciels et ses arbres" explique Chantal Rance, maire-adjoint.

sont les artistes qui ont choisi notre Parc pour y vivre et, pour certains, y travailler : dessinateurs, peintres ou sculpteurs, musiciens, écrivains, gens de cinéma ou de théâtre...

Et voilà que plusieurs artistes ont profité des 20 ans du Parc pour lancer une dynamique nouvelle sur le territoire. Ils viennent de créer une association d'artistes professionnels, Hélium. "Nous avons l'envie de faire des expositions étonnantes dans des lieux étonnants, châteaux ou vieilles demeures par exemple. La création de l'association a eu pour but d'abord de réunir les artistes par sensibilité, les fédérer en quelque sorte" explique Godeleine Charbonnel. "Cela leur permet de se nourrir les uns les autres, de créer des synergies, de se partager par exemple les frais d'un modèle vivant", remarque Valérie Prazeres. "Notre idée aussi, c'est que l'art soit un lien entre nos villages, facilite une communication qui n'existe pas toujours entre nos communes. Pour un village, c'est une chance d'avoir des artistes, comme c'est une chance d'avoir un boulanger". Parmi le groupe de fondateurs, Bruno

Mallart (peintre, illustrateur), Florent Boissonnet (verrier), Christophe Charbonnel (sculpteur), France Pozzo (collages), Valérie Prazeres et Rui Prazeres (peintres),. "J'ai profité de toutes ces énergies", reconnaît Valérie. "En quinze ans, c'est la première fois que je rencontre des gens avec qui confronter nos expériences", ajoute Bruno.

A Coubertin et ailleurs

La Fondation de Coubertin, dépositaire entre autres de deux sculptures du FRAC (Fonds régional d'art contemporain), accueille jusqu'au 20 novembre, dans les jardins de son orangerie *La source Hippocrène*. Cette installation



L'installation de G. Le Bihan à Coubertin, une oeuvre en polystyrène

Repères



Bientôt un annuaire culturel

Un guide pratique complet de la Culture sur le territoire du Parc paraîtra en mai. Il comportera un répertoire de l'ensemble des acteurs de la vie culturelle (associatifs, individuels, institutionnels) tous domaines confondus - arts plastiques, théâtre, musique, danse, lecture, patrimoine... -, les différents lieux d'exposition, de spectacles ou de connaissance ainsi qu'une liste des enseignements artistiques dispensés. Autant de renseignements indispensables pour le public, mais aussi utiles pour les artistes en quête de lieux d'accueil.

Sophie Dransart, qui réalise ce guide, invite ceux qui auraient échappé à son recensement à la contacter au 01 30 52 09 09 ou patrimoine.pnr.chevreuse@wanadoo.fr avant le 15 décembre 2005.



est réalisée par Gladys le Bihan, l'une des nombreux artistes locaux. La fondation consacre aussi cet automne une grande exposition *L'atelier d'Alquin*, dont les sculptures, bronzes et cires, dessins et documents photographiques sont présentés dans la galerie du château et le Jardin des bronzes. Pascale Grémont, la conservatrice, invite les visiteurs à venir voir également "des sculptures du siècle dernier à nos jours, dont des œuvres de Bourdelle, Joseph Bernard et Marta Pan qui sont installés en permanence dans le parc du château". Les plus grands sculpteurs contemporains y sont aussi régulièrement exposés.

Le musée national des Granges de Port-Royal accueille régulièrement, lui aussi, des œuvres d'artistes contemporains, telle l'installation de Jean-Pierre Brazz, *Danse avec les arbres*, montrée voici deux ans. On peut également rappeler que l'abbaye des Vaux de Cernay offre l'écrin de son parc à plusieurs sculptures contemporaines. Les communes et de nombreuses associations se montrent aussi actives pour organiser diverses manifestations : travaux du peintre Rui Prazeres récemment exposés à Chevreuse, exposition annuelle d'art contemporain à Bullion, à partir d'œuvres puisées, gracieusement, dans la collection particulière de Jean Hamon, exposition du peintre Jean-Louis Sauvat organisée à Rochefort-en-Yvelines par l'association Arts Nature, et ce ne sont là que quelques exemples.

Quelques trésors de la Région

Saint-Rémy-lès-Chevreuse est, cette année, l'une des sept communes d'Ile-de-France choisies pour exposer dans leur mairie, pendant un mois, des œuvres de la collection du FRAC dans le cadre de l'opération *Accrochages*. "Nous sommes très ouverts à la culture, elle fait partie de la vie, c'est un tout. Nombreux d'ailleurs sont les artistes qui ont choisi de vivre ici ou dans les autres communes du Parc", explique la première maire-adjointe, Anne Jancel, coordinatrice de l'exposition qui se tiendra du 5 novembre au 5 décembre. *J'ai voulu mettre l'accent sur l'art contemporain, pour offrir aux visiteurs ainsi qu'aux enfants de nos écoles un contact avec cette création souvent jugée plus difficile à appréhender que l'art figuratif*". Une soirée de conférence autour des œuvres, le 2 décembre, permettra d'ailleurs de mieux approcher les travaux exposés.

Autre rendez-vous : à pied (les randonneurs pourront s'en donner à cœur joie), à vélo ou autre véhicule, les habitants du Parc sont conviés à visiter, les deux premiers week-ends de novembre, les

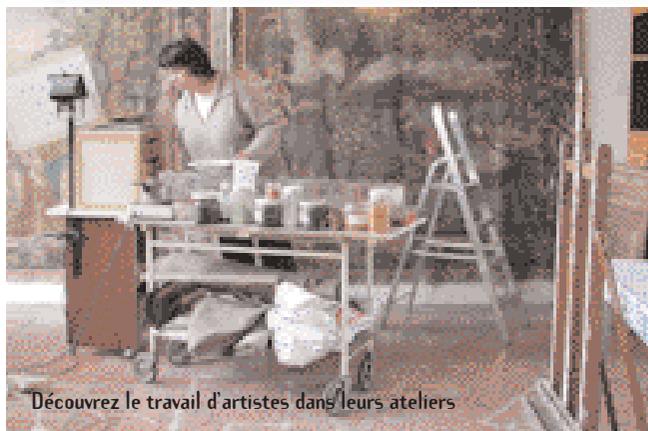


Maison du Parc et superbe ensemble médiéval, le château de la Madeleine à Chevreuse appartient au Département qui prévoit d'achever sa restauration pour ouvrir les bâtiments au public, notamment le donjon et l'intégralité de la tour des Gardes.

Ces dernières années ont vu la restauration du mur de contrescarpe et l'ouverture au public du châtelet d'entrée et du rez-de-chaussée de la tour des gardes, mais il reste encore beaucoup à faire.

Une étude du Conseil Général a été engagée voici près d'un an, en étroite relation avec les services du Parc qui menaient depuis longtemps des réflexions sur les potentialités de l'édifice, les attentes du public et les besoins liés à la vie et à la gestion du monument. Après un premier exercice de programmation réalisé avec le Parc, les services du Département analysent actuellement la faisabilité du programme qui sera suivi d'une concertation au niveau local. Toutefois, sans attendre la première étape du calendrier de travaux, envisagée pour 2007-2009, le chantier de construction d'un mur de soutènement, destiné à retenir les terres au pied du rempart sud, devrait démarrer début 2006.

Au terme du long processus de restauration et de mise en valeur qui s'engage, le public pourra découvrir l'ensemble des bâtiments et leurs superbes volumes intérieurs, une exposition permanente sur l'histoire de l'édifice ainsi que des expositions temporaires. Le stationnement, l'aménagement des abords du château, les cheminements d'accès et l'accueil seront également traités avec une attention particulière.



Découvrez le travail d'artistes dans leurs ateliers

Bouffée d'air pour les artistes

"Hélium, actions artistiques dans la vallée de Chevreuse" se propose de fédérer les artistes professionnels, de développer les échanges inter-culturels et d'amener le public à la rencontre des artistes. A côté du Parcours d'artistes présenté cette année (qui sera reconduit), ses animateurs ont en vue d'autres actions et invitent tous les artistes intéressés à rejoindre l'association, quelles que soient leur discipline ou leur sensibilité (Renseignements : 01 30 88 44 47, godelaine.valois@wanadoo.fr).



ateliers des artistes de la région (situés dans 13 communes du Parc et 5 des environs). Au total, une cinquantaine de plasticiens, peintres, sculpteurs, graveurs, illustrateurs..., ouvrent grandes leurs portes au public en compagnie, pour certains, d'autres artistes, conteurs ou musiciens par exemple, pour enrichir encore l'accueil.

C'est la toute première action d'Hélium. "Un parcours d'ateliers, ce n'est pas nouveau, mais cela ne s'était pas encore fait ici", expliquent les organisateurs. *C'est la chose la plus facile à réaliser, elle préserve l'autonomie et la spécificité de chaque artiste*".

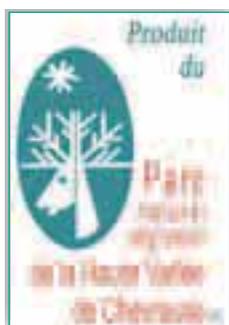
Ce départ en fanfare laisse augurer d'autres actions pour le futur. Des manifestations culturelles, bien sûr, mais aussi, pourquoi pas, des actions pédagogiques à l'attention de nos jeunes élèves.

Nul doute que la relève sera là ! ■

Hélène Dupont

Identifier auprès des consommateurs les produits agricoles élaborés dans une logique de développement durable, le Parc y travaillait depuis quelques années. C'est aujourd'hui chose faite puisque trois exploitants viennent d'obtenir la Marque Parc. Décryptage de ce que vous pouvez trouver derrière cette nouvelle étiquette, sans code barre.

Aucune chance d'apercevoir cette nouvelle étiquette dans les rayons des grandes surfaces. Inutile de guetter les défilés de mode, la *Marque Parc* n'est pas non plus une nouvelle griffe de haute couture... Par contre, si vous fréquentez les boutiques de



fermes pour acheter vos produits frais, vous aurez peut-être déjà repéré cet autocollant, où le logo du Parc s'affiche fièrement.

Car la *Marque Parc*, c'est un partenariat entre le Parc naturel régional et des exploitants agricoles qui, par leur activité, s'inscrivent pleinement dans les objectifs de la Charte. Sur la base d'un cahier des charges exhaustif, validé par la Fédération des Parcs naturels régionaux de France, et d'engagements précis pris par des agriculteurs volontaires, le Parc a examiné chaque candidature avant de concéder l'usage commercial de son logo. Un long travail, fait de visites de terrain et d'analyses de



Trois exploitants obtiennent la marque Parc

dossiers, mené par la mission Développement économique en association avec les missions Aménagement rural et Environnement du Parc, a permis de retenir les exploitants répondant aux critères requis.

Les escargots de la ferme de Fanon et les fromages et produits laitiers de la ferme de Coubertin et de la ferme de La Noue peuvent désormais se prévaloir de la *Marque Parc*. Un audit annuel permettra de suivre régulièrement le respect des engagements pris.

Des critères à respecter

Vous appréciez les beaux prés pâturés de nos fonds de vallées. Vous êtes sensible à une production agricole respectueuse de l'environnement et restant à échelle humaine... vous avez déjà deux bonnes raisons de vous intéresser à la *Marque Parc*.

Elle est en effet attribuée aux producteurs qui, à travers leur activité, répondent à ces attentes et participent au développement du territoire et de son identité. Comment cela se traduit-il en pratique ?

- ◆ Pour la contribution au développement local, un produit marqué garantit que l'élevage, la production et la transformation sont faits sur place.
- ◆ Pour la préservation de l'environnement, un produit marqué doit être issu d'élevage en plein air (l'élevage hors-sol est interdit) et respecter les cycles biologiques des animaux. L'exploitant doit conserver et entretenir les éléments paysagers (haies, mares, prés vergers) et veiller à la bonne intégration de ses bâtiments. Le respect de l'environnement est également un engagement que l'on retrouve dans des pratiques agricoles rigoureuses : aucune utilisation d'organismes génétiquement modifiés, le recours aux engrais chimiques et aux produits phytosanitaires est très faible, voire nul, l'épandage



Elevé en plein air, avec une alimentation naturelle : l'escargot de Senlis est produit dans le respect de l'environnement

Repères

Les trois valeurs associées à la Marque Parc

La *Marque Parc* est la propriété du Ministère en charge de l'Environnement qui en délègue la gestion au Syndicat Mixte du Parc.

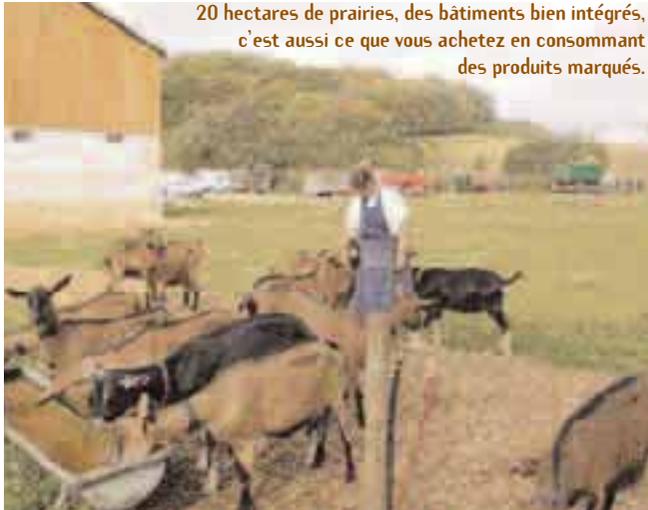
En attribuant sa marque, le Parc soutient les producteurs qui s'engagent et contribuent :

- ◆ au développement du territoire et de son identité : la production est élaborée exclusivement sur le territoire du Parc et permet de maintenir une activité économique dans un cadre rural
- ◆ à la préservation et à la valorisation de l'environnement
- ◆ à des enjeux sociaux : l'ensemble de l'activité est maîtrisé par l'homme, le producteur partage sa passion en faisant découvrir au public son savoir-faire et le territoire du Parc.

Ces valeurs sont collectives et partagées par tous les autres producteurs qui ont obtenu dans d'autres Parcs naturels régionaux de France, la Marque Parc (125 marques à ce jour dans 33 Parcs naturels régionaux de France). Alors, si au cours de déplacements et de séjours en province, vous trouvez des produits étiquetés "Produit du Parc..", vous pourrez acheter en confiance et soutenir ainsi des exploitants agricoles qui s'inscrivent dans un projet de développement local, respectueux de l'environnement.

Parc !

de boues de stations d'épuration sur les prairies est interdit, les déchets sont récupérés et non brûlés. Citons également d'autres démarches, comme la suppression de l'ensilage de maïs en complément alimentaire (la culture nécessite beaucoup d'eau et de traitements) au profit du foin pour les bovins et les caprins (qui maintiennent en prairies des surfaces humides riches en biodiversité) et des parcs enherbés pour les escargots.



20 hectares de prairies, des bâtiments bien intégrés, c'est aussi ce que vous achetez en consommant des produits marqués.

Cette approche de l'exploitation garantit une production saisonnière, respectueuse des cycles biologiques et naturels des animaux. À ce titre, la congélation du lait ou du caillé, est exclue de la démarche de marquage. L'usage de colorants, ou de conservateurs sont aussi interdits et seuls les condiments d'origine naturelle peuvent être utilisés. Les procédés d'élevage, de production, de transformation et de commercialisation restent à une échelle artisanale. Le contact entre producteur et consommateur est facilité par une vente directe à la ferme.

Un projet partagé

Stéphane Rous qui élève des escargots considère que "s'engager dans le marquage, c'est un moyen d'être partie prenante des valeurs véhiculées par le Parc. Chacun à son niveau peut apporter sa contribution au projet et je suis content moi, simple agriculteur, de pouvoir relayer un message et montrer concrètement comment la démarche Parc se décline

Où trouver les produits marqués ?

- ◆ Escargots de la ferme de Fanon
Route des Essarts-le-Roi, Senlis 06 80 06 05 87
Du lundi au jeudi sur rendez-vous, vendredi et samedi 10h-12h et 14h-18h30 (ouvert de plus tous les jours en décembre)
- ◆ Fromages et produits laitiers de la ferme de Coubertin
Saint-Rémy-lès-Chevreuse 01 30 52 00 19
Tous les jours, 9h-10h30 et 17h-19h (sauf le lundi)
- ◆ Fromages et produits laitiers de la ferme de La Noue
La Celle-les-Bordes 01 34 85 16 17
Lundi, jeudi, vendredi 18h-19h30 et samedi, dimanche de 16h à 19h30

Terroir



Que fait le Parc ?

Aide pour l'achat d'un épandeur à compost végétal



Soutenir les agriculteurs qui, dans leurs pratiques, respectent l'environnement est un des objectifs du Parc naturel régional. C'est pourquoi le Parc vient d'accorder une aide à deux exploitants pour l'achat en commun d'un épandeur à compost

végétal (30 % du coût d'achat). Cet engin permet désormais aux deux céréaliers appartenant à la filière biologique, d'utiliser un engrais naturel, le compost végétal : celui-ci est issu des déchets verts ménagers, collectés en grande partie sur le territoire du Parc, transformés sur la plate-forme de Limours et donc valorisés en circuit court, ce qui limite le transport (et par là même les rejets de gaz carbonique), cette pratique agricole s'inscrit bien dans les objectifs environnementaux de la Charte du Parc.



Les procédés de fabrication restent à échelle humaine comme ici à la ferme de Coubertin

dans mon activité". Il est le premier héliculteur de France à avoir reçu en juin dernier, la *Marque Parc naturel régional* pour les escargots. Pour Claudie Lequéré de la ferme de La Noue, avoir la *Marque Parc* permet avant tout de faire connaître ses pratiques agricoles raisonnées. "On n'a pas eu besoin d'adapter nos méthodes pour se conformer aux exigences du marquage, car notre démarche était déjà celle-là : bardage de bois sur nos hangars, production saisonnière de 25 à 50 litres de lait par jour, entre mars et novembre, moulage à la main des fromages... Nos chèvres mangent l'herbe de nos 20 hectares de prairies, elles sortent toute l'année en fin de matinée lorsque l'herbe n'est plus humide et les compléments d'alimentation que nous leur donnons pour la nuit ou l'hiver proviennent tous de l'exploitation ou de céréaliers de la commune." La *Marque Parc*, c'est à la fois des producteurs qui s'engagent et des consommateurs qui adhèrent au projet : acheter ce produit c'est exprimer son attachement à des valeurs de développement durable et des enjeux de société. On choisit des produits fabriqués par l'homme, dans une démarche éthique et respectueuse de l'environnement. Naturellement, au-delà de ces engagements, il n'est pas interdit de se faire plaisir en consommant ces produits, aussi parce qu'ils sont très bons ! ■
Virginie Le Vot

Les logements locatifs sont indispensables à la vitalité de toute commune, indispensables à la richesse que représente la mixité sociale. Ils savent aujourd'hui parfaitement s'intégrer dans nos milieux ruraux. Face à la crise du logement, particulièrement exacerbée en Ile-de-France, le Parc de la Haute Vallée de Chevreuse, ses communes et ses habitants ont un rôle à jouer. Explications.

Que voulons-nous : un Parc-dortoir pour élite fortunée ou un territoire vivant, diversifié, ouvert à tous ?... Question choc, abrupte ou réelle perspective ?



Le bois et le végétal se conjuguent dans cette petite opération de maisons locatives sociales à Magny-les-Hameaux

Nous aimons le sourire du vendeur de la petite boutique, le bonjour du chauffeur de car, la vision agréable de nos rues, de nos jardins, de nos espaces publics entretenus par des ouvriers, des agents communaux, nous apprécions l'accueil de la serveuse, l'attention de l'assistante maternelle, le clin d'œil et le petit mot du voisin retraité... Bien d'autres exemples parsèment notre quotidien rythmé par l'ambiance environnante, la vie d'autrui, qui met aussi un peu de sel à la nôtre, les habitudes, les besoins des uns

et des autres, les services que l'on se rend. La vie d'une ville, d'un village, d'un quartier. Vivants. Pour autant que chacun puisse vivre là. Or nous vivons en société, il est alors indispensable d'adopter un système qui fasse une place à chacun. Ainsi se loger.

État des lieux

Trois habitations du Parc sur quatre sont en propriété, et plus d'une sur deux compte cinq pièces ou plus. Les prix à l'achat ont progressé de 50 % depuis la fin des années 90 et les loyers – offre si rare – s'en-



En plein cœur du centre ancien de Chevreuse, une grosse maison d'angle à l'architecture traditionnelle accueille 9 logements sociaux

volent. Comment les personnes aux revenus les plus modestes peuvent-elles s'installer en Haute Vallée de Chevreuse, comme n'importe où en France, ces personnes dont la profession, on l'a compris précédemment, est utile au quotidien de tous ? Les logements dits sociaux, c'est-à-dire bénéficiant d'aides financières et à loyer modéré sont encore trop peu nombreux sur le territoire du Parc qui ne recense que 7,5 % de HLM.

Vous avez dit HLM ? Pourtant, aucune tour, aucune barre d'immeuble, aucune cité à l'horizon ni en projet.

La maison près de la fontaine...

L'habitat collectif est souvent si bien intégré à notre paysage architectural et humain que beaucoup d'habitants ne savent pas qu'il s'agit de logements sociaux ! Ce peut être l'ancien presbytère, la vieille école, etc., qui, profitant d'une opération de réhabilitation du patrimoine, se voient transformés en logements communaux à loyers modérés. La prise de conscience des communes en faveur du locatif se traduit par de réels efforts et recherches vers le logement social comme le montrent les témoignages suivants.

Mon premier appart'

Trouver un logement pour un jeune qui souhaite quitter le cocon familial et dont le salaire avoisine le SMIC n'est pas chose simple. Originaire de l'une des communes du Parc et embauché comme agent technique par l'une d'elles, M. C. se mit en quête d'un appartement à proximité...

Les prix les plus bas se situant à près de 380 euros, aucune solution



Une architecture contemporaine soignée pour ces logements sociaux bénéficiant de la vue sur la vallée

Repères

La France compte 4 millions de logements sociaux et 1,3 millions de ménages français sont inscrits sur les listes d'attente.

48 % des Yvelinois pourraient prétendre à un logement social. 7,5 % des logements sur le territoire du Parc sont des HLM alors que le Département des Yvelines en compte plus de 40 %.

Quand les particuliers prennent l'OPAH

Initiée par le Parc, l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat a porté ses fruits en faveur du locatif. Depuis 2002, 25,5 % des logements ayant bénéficié d'aides de l'OPAH étaient destinés à la location (à noter : le logement locatif du Parc ne représente que 21,4 % du nombre total de logements).

à l'aide !

raisonnable n'apparaissait. La commune employeur restaura un ancien bâtiment communal et y agença six logements sociaux. Les ressources de M. C. correspondaient aux critères de ce type de logement ; il put enfin accéder à sa première location. M. C. se marie cet automne. A deux – et peut-être bientôt à trois ! –, l'avenir s'envisage différemment. *"Nous souhaiterions rester dans notre village ou dans l'une des communes du Parc pour sa qualité de vie. En couple puis avec un premier enfant, le logement deviendra un peu juste. La région nous plaît, sauf côté tarif, l'image de marque du Parc coûte cher ! J'espère pouvoir acheter un jour une maison de ville à retaper, il n'y a que ça d'accessible pour les jeunes".*

Maison de poupée

Après le départ de son mari, Mme D. se voit contrainte de changer de logement et en fait la demande à la mairie. *"Je suis professeur et donne des cours dans deux communes, celle-ci et dans l'Essonne, à une vingtaine de kilomètres. Notre vie sociale et associative est ici. Il était important pour mes deux enfants d'essayer de rester dans le village où ils ont grandi. Nous avons eu la chance d'obtenir cette maison de poupée avec ce petit jardin et un sous-sol".* Une pièce de plus serait idéale admet Mme D., mais *"les locations sont devenues hors de prix"*, estime-t-elle.

Idéalement situé

Déstabilisée par son divorce, Mme S. avait souhaité se rapprocher de sa famille. *"Suite à ma demande auprès de la mairie, vu ma situation, j'ai pu bénéficier de ce trois pièces. Nous disposons d'une cave, d'un parking et d'un coin jardin devant le bâtiment. Je ne repartirai jamais en banlieue parisienne, je crois que mes filles non plus. Là, elles ont la forêt à côté, elles sont heureuses !"* Installée depuis juillet 2000, Mme S. a renouvelé son bail triennal. L'appartement qu'elle estime idéalement situé, ne lui semble cependant pas aussi idéal à l'intérieur. Mais changer de logement n'est pas dans ses possibilités : *"la région est chère, pour acheter comme pour louer, il faut beaucoup de moyens... Je rêve malgré tout d'une maison à moi dans le village !"*

Nous pourrions encore citer nombre de cas parmi les quelque 1200 logements HLM du Parc. Ainsi les époux B. qui, après des déboires professionnels les éloignant du village natal où ils avaient tenu commerce plus de vingt ans, purent retrouver leur commune et tous leurs amis à l'orée de leur retraite grâce à l'octroi d'une maisonnette HLM.

Expo

Suite à la réalisation d'un état des lieux du logement aidé sur le Parc, une exposition a été créée. Destinée à informer et sensibiliser les habitants sur les intérêts, la nécessité et la faisabilité des logements sociaux, elle sera mise (fin octobre) à disposition des communes qui le souhaitent.



Villages

Que fait le Parc ?

Le guide des couleurs locales



Une région, un territoire se reconnaissent à l'architecture mais aussi aux coloris des bâtis. Matériaux locaux, pigments naturels et oxydes mêlés avec harmonie

composaient nos jolis logis dont les couleurs aujourd'hui se banalisent, s'estompent... Le "Guide des couleurs et des matériaux du bâti", une nouvelle brochure éditée par le Parc, vous invite à associer couleurs et matériaux en s'appuyant sur des palettes d'ocres rouges, orangés ou jaunes par exemple pour les façades et encadrements, de verts végétaux, de bleus turquoise, de gris colorés ou d'ocres rouges pour les menuiseries, etc. Autant de combinaisons en contraste chaud-froid, en camaïeu chaleureux ou en harmonie de gris pour redonner belle allure à nos bourgs et villages ! Disponible à la maison du Parc et dans les mairies.

Le Parc et les communes jouent la solidarité

Au-delà de la réhabilitation du patrimoine bâti communal, des opérations de construction de logements sous forme de petites habitations collectives ou de maisons de village sont menées dans plusieurs communes. La Charte du Parc, dans ce cas, préconise qu'un quart des nouveaux logements soit en locatif afin de maintenir un certain équilibre social et une bonne répartition des générations.

Par ailleurs, quatre communes du Parc (Chevreuse, Magny-les-Hameaux, Le Mesnil-Saint-Denis, Saint-Rémy-lès-Chevreuse) sont soumises aux obligations de la Loi Solidarité et Renouvellement

Urbains (SRU) par laquelle chacune doit disposer d'une offre suffisante de logements sociaux, en l'occurrence 20 % de l'ensemble des résidences principales de la ville. Avec 29,1 %, Magny a déjà largement atteint cet objectif tandis que d'autres communes projettent divers programmes neufs implantés "sur mesure" dans les



La maison de garde-barrière à Bonnelles a servi de modèle à ces quatre maisons neuves destinées au logement social

villages et bourgs. Ainsi 30 à 34 nouveaux logements en habitat collectif d'un étage sont à l'étude dans le centre du Mesnil-Saint-Denis. Le centre ancien de Chevreuse abrite plusieurs habitations collectives réhabilitées ou neuves, disséminées et parfaitement intégrées à la qualité architecturale urbaine existante.

D'autres villages, non tenus par la Loi, ont pourtant déjà réalisé des logements sociaux (Cernay-la-Ville, Bonnelles, Senlis, Dampierre-en-Yvelines...) et la moitié des communes du Parc mène des projets en ce sens. La Haute Vallée de Chevreuse a pris la mesure des enjeux et a décidé de jouer la solidarité pour que le Parc demeure un territoire accueillant pour tous. Grand bien lui fasse ! ■

Patrick Blanc

Catégorie "Agriculture"

Lauréat : Christophe Vallon ①

Céréalière à Cernay-la-Ville, converti à l'agriculture bio en 2001, il a fait le choix d'utiliser comme engrais naturel le compost de déchets verts, produit notamment par une entreprise de réinsertion. Qu'il s'agisse de préservation de mares de plateau, de pose de nichoirs pour les rapaces, de semis de prairie non tondu favorable à la biodiversité, d'accueil pédagogique..., il s'est toujours volontiers engagé aux côtés du Parc.

Mention spéciale : Nicolas Pointereau ②

Agriculteur à La Celle-les-Bordes, lui aussi fait usage de compost de déchets verts. Il est par ailleurs l'un des agriculteurs locaux qui produisent du blé pour la filière "Pain d'Yveline", dont il préside l'association.

Catégorie "Entreprises commerciales de plus de 10 salariés"

Lauréat : Jardinerie de Chevreuse

Représentée par MM. Christian et Etienne de Gourcuff ③, la jardinerie est récompensée pour son action de sensibilisation du public à l'environnement : conseils, vente et promotion de produits bio pour le jardin, partenariats avec le Parc (conservatoire de fruitiers anciens, création de prairie humide...), ou encore avec la LPO (Ligue de protection des oiseaux). Mais aussi pour les différentes mesures prises dans le cadre de son exploitation, pour la gestion des déchets et des eaux usées, la récupération des eaux de pluie...

Catégorie "Entreprises commerciales de moins de 10 salariés"

Lauréat : Patrick Blanc ④

Vous connaissez sa signature : rédacteur à l'Echo du Parc (et maire-adjoint de Bullion), c'est un adepte de l'éco-citoyenneté et les bons conseils qu'il nous prodigue, il les met en œuvre : pour la création et la gestion d'un "éco-bureau" dédié à son activité d'agence de presse, il a choisi des matériaux sains et écologiques (le surcoût ne dépasse pas 2.5% d'une installation traditionnelle) : isolant en laine de mouton, peinture sans solvant, gestion économe de l'énergie... Il a même converti l'entrepreneur local aux atouts de la construction écologique.

Mention spéciale : Hôtel de la Chapelle à Milon-la-Chapelle
Tout ce qui pouvait être fait pour la mise en place d'une gestion environnementale dans le cadre de l'aménagement d'un bâtiment du XIX^e siècle, M. et Mme Saïdi ⑤ ont choisi de le réaliser, de la personnalisation des chambres à l'accueil des personnes à mobilité réduite, de la limitation de l'effet de serre ou de la consommation en eau au rejet d'eaux usées.



La remise des prix aux lauréats le 26 juin, à l'occasion de la fête des "20 ans du Parc"

Développement économique et respect de l'environnement, loin d'être antinomiques, peuvent au contraire mobiliser les énergies. Une preuve ? Le franc succès du premier concours "Eco Trophée" que notre Parc vient d'organiser, suscitant de nombreuses candidatures de grande qualité et l'engagement de tous les partenaires investis dans l'opération. Un beau témoignage de la vitalité de notre territoire, riche des hommes, des entreprises et des organisations qui y vivent et le font vivre. Alors à tous, un grand bravo.

Des Eco Trophées, pour quoi faire ? Récompenser ceux qui contribuent au développement durable du territoire et montrent l'exemple, voilà un enjeu majeur pour les Parcs naturels régionaux. Cela faisait quelque temps que le projet d'organiser un tel concours mûrissait en Haute Vallée de Chevreuse au sein de la Mission Economique. Avec plusieurs autres Parcs qui ont déjà monté de telles opérations, nous pourrions ainsi participer à la première édition nationale des Eco Trophées que la Fédération des Parcs naturels régionaux de France compte organiser en 2006.



Compétition ouverte...

"Nous avons fait plus que les autres Parcs, avec 16 candidatures, toutes appuyées par d'excellents dossiers et représentant un large éventail d'actions", se réjouit Marion Thioux, stagiaire auprès de la mission économique du Parc, qui s'est investie dans cette opération Eco Trophées dont elle a assumé la charge, aux côtés du chargé de mission.

Trois critères d'évaluation ont servi à l'appréciation de chaque candidature : économique (la valorisation des ressources locales), environnemental (le management environnemental et l'intégration paysagère), sociétal (la maîtrise du

récompense ses lauréats



Spécialement créée par Florent Boissonnet pour l'Eco Trophées 2005, cette œuvre représente la terre, l'air et l'eau, qui font la qualité de notre environnement.

développement et la solidarité entre différents acteurs du territoire).

Les candidatures ont été classées en trois catégories : l'agriculture (3 exploitants), les entreprises industrielles (2 candidatures), les entreprises commerciales de plus de 10 salariés (3), celles de moins de 10 salariés (4), les associations et collectivités (4). "La Haute Vallée de Chevreuse est d'ailleurs le seul Parc à retenir cette dernière catégorie concernant les associations et les collectivités locales", précise Marion Thioux.

...et enjeu mobilisateur

Le concours a mobilisé, dans un premier temps, autour de la mission "Développement économique" du Parc, organisatrice du concours, un comité de pilotage transversal composé de la Chambre de Commerce de Versailles et des missions "Environnement", "Aménagement rural", "Architecture" et "Paysages" du Parc. Tous avaient en charge d'auditer les candidats afin d'évaluer la recevabilité de leurs projets. Puis, un jury de professionnels constitué de représentants d'organismes (Chambre de Commerce, Chambre de Métiers de Versailles, Fédération des Parcs naturels régionaux, Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt, Agence Régionale de l'Environnement et des Nouvelles Energies, Agence Départementale de l'Environnement, Agence de



l'Eau Seine-Normandie, missions du Parc) procéda aux délibérations avant de désigner les vainqueurs : cinq lauréats et trois mentions spéciales.

La récompense attribuée aux lauréats, en plus du trophée réalisé par un artisan d'art du Parc, s'est matérialisée par un chèque de 1500 € à investir dans le

management environnemental pour les uns (agriculteurs, entreprises de moins de 10 salariés, collectivités et associations), ou par une prestation éducative ou touristique pour le personnel des entreprises de plus de 10 salariés et les industriels.

Les lauréats et les mentions seront inscrits, s'ils le souhaitent, au concours national de l'an prochain. ■

Hélène Dupont

Avant



Les prés de la Glacière, après restructuration par la commune de Saint-Rémy



Catégorie "Industriels"

Lauréat : Snecma Services - Groupe Safran, représenté par Yves Gros ⑥ et Philippe Lerat ⑦

Depuis deux ans, l'entreprise de Magny-les-Hameaux, spécialisée dans la maintenance et la réparation de moteurs d'avion, a développé (et poursuit) une politique de réduction du bruit, pour limiter les nuisances sonores dans son environnement proche constitué par un lotissement pavillonnaire. Bravo pour une communication transparente et l'esprit de concertation avec le voisinage.

Catégorie "Associations et Collectivités"

Lauréat : Commune de Saint-Rémy-lès-Chevreuse ⑧

Que faire d'un terrain communal désaffecté quasiment transformé en décharge ? Réponse : un vert pâturage pour sept vaches. Pour mener à bien ce projet de restructuration des prés de la Glacière, il a fallu déblayer, nettoyer, puis totalement réaménager l'espace, avec des techniques et matériaux respectueux de l'environnement : défrichage manuel, traitement mécanique et non chimique de la végétation, énergie solaire pour la clôture électrique, création de mares naturelles. Double bénéfice de l'opération : une réouverture des paysages, un pré tout neuf mis à disposition d'un agriculteur, bref, une réhabilitation remarquable.

Mention spéciale : Association Moc-Souris ⑨

Marie Curie vécut dans l'une des maisons de ce quartier résidentiel privé de Saint-Rémy-lès-Chevreuse, bâti à la fin du XIX^e siècle. Tracé des voies, pérennité des propriétés, respect des vieux arbres, protection du charme d'autrefois... l'association de copropriétaires œuvre pour la sauvegarde et la valorisation des spécificités du lieu. Interlocuteur de la commune, elle souhaite inscrire ses projets d'aménagement dans le cadre du plan local d'urbanisme. ■

"Eco Trophées 2005" : un aperçu des huit autres sélectionnés

- ◆ Jean-Pierre De Winter, agriculteur : passage au semis direct (sans labour).
- ◆ Off-Road, paysagiste à Choisel : restauration de la mare du Mandard au Mesnil-Saint-Denis.
- ◆ La Tétragone, à Saint-Rémy-lès-Chevreuse : commercialisation des éco-produits et des produits issus de l'agriculture biologique locale.
- ◆ L'Union des Amis du Parc ⑩ et l'Association de Sauvegarde de Cernay : le Grand Tour du Parc (randonnées découvertes des richesses du territoire du Parc).
- ◆ Vertdéco, Saint-Lambert des Bois : tri sélectif des déchets liés à son activité.
- ◆ Mesnil Automobile : réduction, tri, stockage et valorisation des déchets spéciaux liés à son activité.
- ◆ L'Agence Locale de la Maitrise de l'Énergie : sensibilisation des enfants aux économies d'énergie et d'eau.
- ◆ Nortel Networks ⑪, Parc d'activités de Magny-Châteaufort : plan d'action pour supprimer le plomb dans les soudures des cartes électroniques.

Réchauffez votre demeure,

Certains gestes sont automatiques : contre le froid, s'habiller d'un gros pull, de chaussettes de laine, se frotter les mains pour se réchauffer (une énergie "renouvelable") !... La maison peut aussi se préparer à affronter l'hiver dans de meilleures conditions pour ses hôtes, pour leur porte-monnaie et pour la planète !

Le chauffage et l'eau chaude représentent les deux tiers de nos factures d'énergie, et la consommation de celle-ci dans les logements génère environ 25 % des émissions de gaz à effet de serre. Or les réserves d'énergies fossiles s'amenuisent, leur coût ne cesse d'augmenter et les consommations globales progressent. Cette équation aboutit à une voie sans issue.

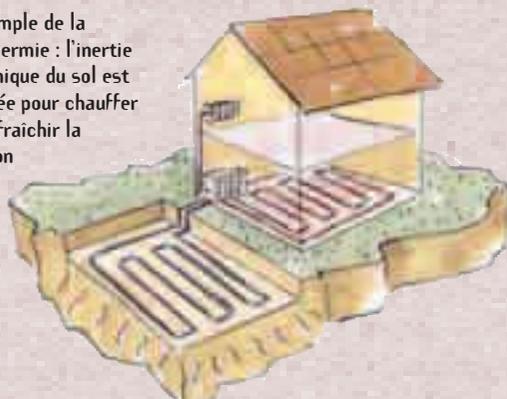
Deux solutions concomitantes sont à développer : utiliser des énergies à base de ressources renouvelables et consommer moins.

La première, dont on parle de plus en plus depuis quelques années, est paradoxalement en régression en termes de part de production d'électricité : en 1994, 20 % de l'énergie provenait de ressources renouvelables contre 13 % en 2004... Rappelons que la France s'est engagée à atteindre 21 % de sa production grâce à des énergies alternatives d'ici 2010. Chiffre décidé lors du protocole de Kyoto face à l'urgence provoquée par le réchauffement climatique. Il nous reste donc cinq ans pour développer nos productions solaires, éoliennes, hydrauliques, géothermiques ou biothermiques.

La renouvelable attitude

Pour favoriser cette prise de conscience et la traduire en actes, les mesures incitatives sous forme de crédits d'impôts, 40% du coût de l'équipement depuis janvier 2005, et d'aides telle celle du Parc en faveur des installations de chauffage solaire (voir encadré) se multiplient avec bonheur cette année. Si vous hésitez à remplacer une vieille chaudière de plus en plus coûteuse en entretien et dont le rendement a forcément chuté avec l'usure, n'attendez plus la panne fatale (en France, une chaudière sur quatre a plus de 20 ans !) Des solutions techniques de plus en plus performantes sont apparues, soutenues

L'exemple de la géothermie : l'inertie thermique du sol est utilisée pour chauffer ou rafraîchir la maison



par de nouveaux installateurs qualifiés. Mais avant de vous lancer dans tel ou tel équipement, accordez-vous le temps de la réflexion et de la comparaison, aidés des conseils de l'Agence locale pour la maîtrise de l'énergie (01 34 52 26 34). Selon le type de chauffage retenu et approprié aux ressources locales, réfléchissez également aux solutions mixtes, par exemple :

- ◆ chaudière à bois + chauffe-eau solaire,
- ◆ poêle à bois ou cheminée + circuit d'air avec "puits canadien",
- ◆ pompe à chaleur + mini éolienne...
- ◆ panneaux électriques rayonnants ou radiateurs électriques à inertie (à céramique réfractaire) + capteurs solaires...

Nota : les chaudières au gaz naturel, très prisées car encore relativement économiques, pratiques, moins polluantes que le chauffage au fioul (180 g/kwh de CO₂ rejeté contre 266 pour le fioul) et d'excellent rendement n'entrent pas dans la catégorie des énergies renouvelables.

Les réserves de gaz naturel sont estimées à 65 ans. Toutefois, la mise en œuvre d'équipements énergétiques performants bénéficie aussi d'aides fiscales (voir encadré).

Vent de terre et puits canadien

Loin des grands champs d'éoliennes (mais pourquoi pas un jour sur l'un des plateaux du Parc ?), le vent peut entraîner une "petite" éolienne dans un jardin, qui, alliée à une batterie, pourra produire de l'électricité gratuite. Ainsi un modèle de 3,5 mètres d'envergure peut fournir en moyenne 5 kWh/jour, soit l'alimentation électrique de votre éclairage, de votre chaudière, du réfrigérateur, de l'ordinateur, du téléviseur, de la hifi et même d'une machine à laver deux fois par semaine. Une éolienne de 8 m permet d'assurer 80 à 90 % de l'énergie nécessaire à une maison standard (110 m² bien isolés) équipée d'un plancher chauffant ! Silencieuses (27 dB, soit le niveau sonore ambiant la nuit en milieu campagnard), ces "petites" éoliennes ne nécessitent pas de permis de construire tant que l'axe de la pâle ne se situe pas à plus de 12 mètres de hauteur.

Moins connu, le puits canadien (ou puits provençal) consiste à faire transiter l'air extérieur dans des tuyaux enfouis dans le sol avant de l'insuffler dans la maison. Grâce à l'inertie thermique de la terre (environ + 5°C en hiver et + 15°C en été à 2 m de profondeur), l'air est ainsi rafraîchi l'été et préchauffé l'hiver avant de traverser l'échangeur

Repères



Le soleil dans la maison

Installer un chauffe-eau solaire ou un système solaire combiné (eau chaude + chauffage) permet de bénéficier d'aides conséquentes : un crédit d'impôt de 40 % du coût des équipements et une aide forfaitaire du Parc de 700 à 1150 euros selon le type de matériel. Soit au total environ 37 % du coût de l'installation qui devra être réalisée par un professionnel "Qualisol". Pour connaître les modalités d'attribution, contactez l'architecte du Parc, Bernard Rombauts au 01 39 56 78 48 ou par mail : architecture.pnr.chevreuse@wanadoo.fr

mais pas la planète

d'une ventilation de type VMC (ventilation mécanique contrôlée) à récupération de chaleur !

Le bois, ressource locale

Les avantages d'un chauffage au bois sont multiples : confort physique et visuel d'une cheminée ou d'un poêle, efficacité énergétique (insert ; poêle en céramique ou en fonte plutôt qu'en acier), coût d'installation intéressant, coût d'exploitation 4 à 5 fois moins onéreux que le fioul et, dernier aspect à promouvoir, aide au développement économique local puisque la ressource existe largement sur le territoire du Parc.

De nouveaux types de chaudières à bois ont fait leur apparition. Alimentées automatiquement par des silos de granulés ou de plaquettes de bois, elles répondent aussi bien aux besoins collectifs qu'individuels. La filière bois, aujourd'hui en crise, pourrait ainsi dynamiser son activité locale, recycler des sous-produits de son industrie et créer des emplois. En Ile-de-France, de telles expérimentations n'ont démarré que dans le Val-de-Marne et le Val-d'Oise. A quand les Yvelines dont le potentiel est extraordinaire ? Le Parc et l'ALME travaillent déjà sur le sujet – vous vous en doutez !



Bois, solaire, pompe à chaleur, biomasse, gaz... quel que soit votre choix, ne vous arrêtez pas au prix d'achat, prévoyez votre budget et votre consommation sur le long terme, et profitez des prêts bancaires actuellement aux taux les plus bas.

Les gestes payants

La seconde attitude à adopter s'applique à tous les modes de chauffage : veiller à réduire sa consommation d'énergie. Les solutions ne manquent pas mais sont-elles appliquées au mieux ?

L'isolation, par exemple, requiert deux critères : l'efficacité et la qualité. Le principe de l'isolant est de retarder le plus longtemps possible la migration d'un flux thermique : un isolant d'épaisseur inadaptée et mal installé revient à s'habiller avec un tee-shirt trop court en hiver ! Sols et fenêtres sont eux aussi concernés (pensez chaussettes et lunettes !) : isolez les planchers ou dalles, évitez les ponts thermiques et choisissez des doubles vitrages renforcés. Quant à la qualité, n'attendons pas qu'un décret officialise les risques connus et induits par les laines minérales (roche, verre...), installons enfin des matériaux beaucoup plus sains et de qualité environnementale reconnue : laine de mouton, panneaux de chanvre, cellulose, bois... Certes un peu plus chers – quoique leur qualité supérieure justifie le surcoût –, ils deviendront meilleur marché si l'on en consomme plus ; notez que lorsque l'on choisit une télé ou une chaîne hi-fi, opter pour le modèle un peu plus cher en raison de ses qualités suscite généralement beaucoup moins d'hésitations !... N'oubliez pas, pour parfaire vos gestes en faveur des économies d'énergie :

- ◆ d'entretenir régulièrement vos équipements (gain de 5 à 12% d'énergie consommée pour une chaudière),
- ◆ de réduire d'un degré la température ambiante (7% de consommation d'énergie en moins),
- ◆ de baisser le chauffage durant des absences de plusieurs heures (un thermostat d'ambiance programmable peut apporter de 10 à 20 % d'économies !). ■

Patrick Blanc

Les aides fiscales

- ◆ Chaudières à basse température : 15 %
- ◆ Chaudières à condensation : 25 %
- ◆ Matériaux d'isolation thermique et appareils de régulation de chauffage : 25 %
- ◆ Equipements de production d'énergie à source renouvelable : 40 %

La liste des équipements concernés, pour ce crédit d'impôt est consultable sur le site de l'ADEME : www.ademe.fr

Côté associations

L'association de sauvegarde de Cernay-la-Ville et de ses environs

30 ans d'actions pour la Haute Vallée de Chevreuse !

Bel exemple de fidélité et de persévérance, cette association n'a connu que trois présidents en trente ans : Dominique Julien-Labruyère son fondateur, puis Philippe Rocher et aujourd'hui Philippe Pinot.

L'association de sauvegarde de Cernay-la-Ville et de ses environs a toujours défendu un idéal environnemental lié à la préservation des paysages, des sites et des patrimoines remarquables. Ceux de son village, mais aussi bien au-delà, sur l'ensemble d'un territoire sensible : la Haute Vallée de Chevreuse. Le 26 avril 1975, les statuts le

spécifient clairement : promouvoir la mise en place d'un Parc naturel régional. Militante aux côtés du Comité de sauvegarde de la Haute Vallée de Chevreuse, l'association cernaysienne réalise avec celle-ci la première Fête du Parc sous forme d'une promenade "À la découverte du pays d'Yveline" en juin 1976. La même année, elle mène avec succès une première action en sensibilisant habitants et élus aux menaces de dégradation du site de la carrière du champ à la Belette et du calvaire dit "des Pucelles". Force de consultation et de proposition locale (l'idée

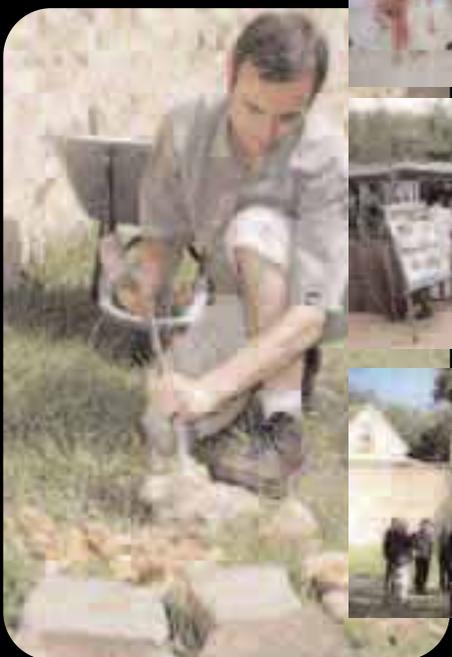
de créer des logements sociaux dans l'ancienne école de Cernay par exemple), elle propose depuis diverses activités toujours orientées vers la découverte et la sauvegarde de l'environnement naturel : rallyes, concours photos, nettoyages de printemps (ou d'automne), sorties mycologiques, conférences, lettres d'information... Depuis 1999, on lui doit l'organisation du Grand Tour du Parc, une randonnée par étape qui permet de découvrir les richesses naturelles et historiques de nos 21 villages. Prochaines étapes : les 19 novembre et 10 décembre 2005.

Les temps forts du Parc

0 1 3 0 5 2 0 9 0 9

Fête de jour les 25 et 26 juin

Des jeux, des maquettes, des expositions, toutes les missions du Parc ont accueilli le public pendant deux jours au domaine d'Ors pour expliquer les réalisations et les enjeux de notre territoire. A leurs côtés, les artistes (musiciens, plasticiens, comédiens) les fermes, les artisans d'art ont assuré animations de qualité, restauration et autres divertissements.



spectacle de nuit

Belle mobilisation des associations locales et de bénévoles autour des jeunes castelfortains et de leur metteur en scène, D. Duroussaud : école de danse, foyers ruraux, particuliers ont apporté leur contribution au spectacle "raconte-moi le Parc". Ce récit poétique du Parc aura été aussi une aventure collective !

